



**PRÉFET
DES CÔTES-
D'ARMOR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Cabinet

Saint-Brieuc, le 17 février 2026

BULLETIN VIGILANCE JAUNE CRUE

La préfecture des Côtes-d'Armor vous informe que le service de prévision des crues a placé les tronçons du Gouessant/Arguenon/Rance, Trieux/Leff/Gouët et du Léguer/Guindy/Jaudy au **niveau de vigilance jaune** à compter de ce jour, mardi 17 février 2026 à 16 heures.

Les tronçons du Blavet et de l'Oust sont respectivement maintenus en vigilance Orange et Jaune.

Tronçons Gouessant/Arguenon/Rance, Léguer/Guindy/Jaudy et Trieux/Leff/Gouët :

De nouvelles précipitations sont attendues à partir de ce soir et demain dans la journée, apportant des cumuls importants sur les Côtes d'Armor.

Les niveaux des cours d'eau repartiront à la hausse dès ce soir, provoquant des débordements localisés.

Crues modérées dans la journée de demain mercredi 18 février.
Prévisions graphiques aux stations disponibles sur le site Vigicrues.

Vous trouverez ci-après les conseils de sécurité.

Conseils de comportement pour les collectivités

EN CAS D'ÉVÉNEMENT SIGNIFICATIF

1 –appelez les secours

2 – Activez votre Plan Communal de Sauvegarde si vous en disposez d'un et notifier la Préfecture.

Vigilance JAUNE Crue :

- Informer les populations concernées.
- Protéger les biens avec le concours des services techniques en relevant le mobilier et l'électroménager exposés et réaliser des batardeaux avec des sacs de sables en protection des habitations.
- Fermer les routes inondées et préparer la fermeture des routes susceptibles de l'être.
- S'assurer du bon entretien des caniveaux pour permettre l'évacuation des eaux pluviales.
- Demander aux gérants des campings situés en zone inondable de prendre les dispositions nécessaires pour assurer la sécurité des occupants.
- Informer de l'alerte les organisateurs des rassemblements prévus sur votre commune. Le cas échéant, les limiter ou les interdire (rassemblements à proximité d'un cours d'eau).
- Vérifier ou démonter les chapiteaux, tentes ou structures pour l'organisation de manifestations ou rassemblements (rassemblements à proximité d'un cours d'eau).

Conseils à relayer à vos administrés

Vigilance JAUNE Crue :

- Se tenir informé,
- Éviter de pratiquer des activités nautiques,
- Éviter de se déplacer et ne pas s'engager sur une route immergée, même partiellement.